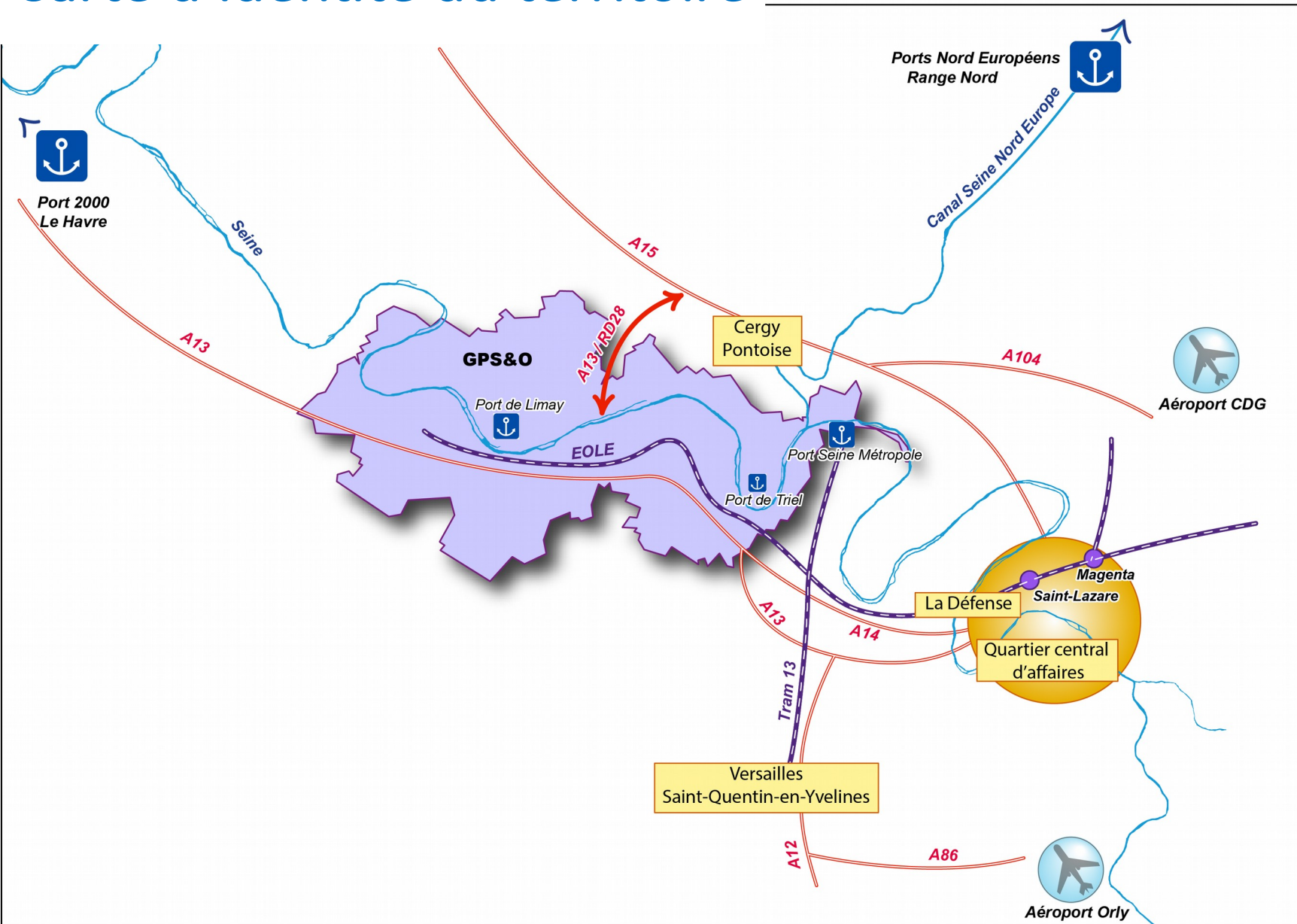




2016-2020 : pilotage de l'élaboration du PLUI GPSEO et conduite de 50
procédures d'évolution de POS/PLU
Club PLUI IDF
15 janvier 2020



Carte d'identité du territoire

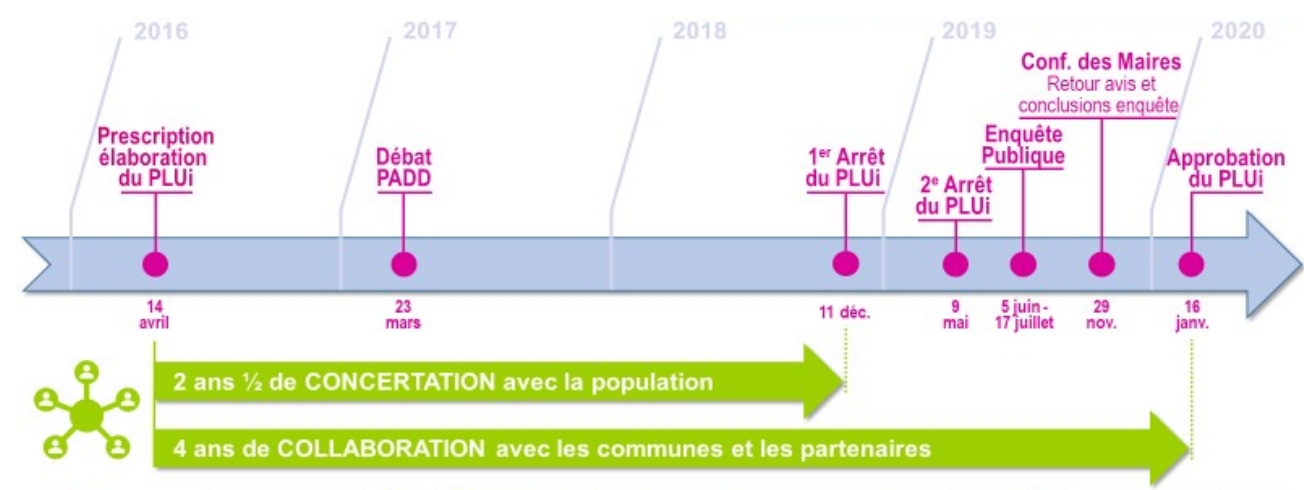


- La vallée de la Seine de Poissy à Rolleboise
- 73 communes : 42 communes de 2500 habitant et moins
- 410 000 habitants
- 500 km²
- 9 gares Eole
- Une OIN
- Une CU récente : création contrainte au 1^{er} janvier 2016
- Contexte planif : pas de SCOT, 36 POS, beaucoup de PLU anciens.

2016-2020 : de la prescription à l'approbation du PLUI GPSEO

Club PLUI IDF

16 décembre 2019



- Avril 2016 : Prescription
- Mars 2017 : débat sur le PADD
- 2017 : règlement zonage et OAP : stabilisation en juin 2018
- Décembre 2018 : 1^{er} arrêt
- Décembre à mars : avis PPA et communes
- Mai 2019 : 2^{ème} arrêt
- 5 juin - 17 juillet 2019 : enquête publique
- Remise PV de synthèse CE : le 6 aout
- Réponse de la MOA au PV : le 4 octobre
- Remise du rapport de la commission d'enquête le 15 novembre.
- Appro PLUI 16 janvier 2020

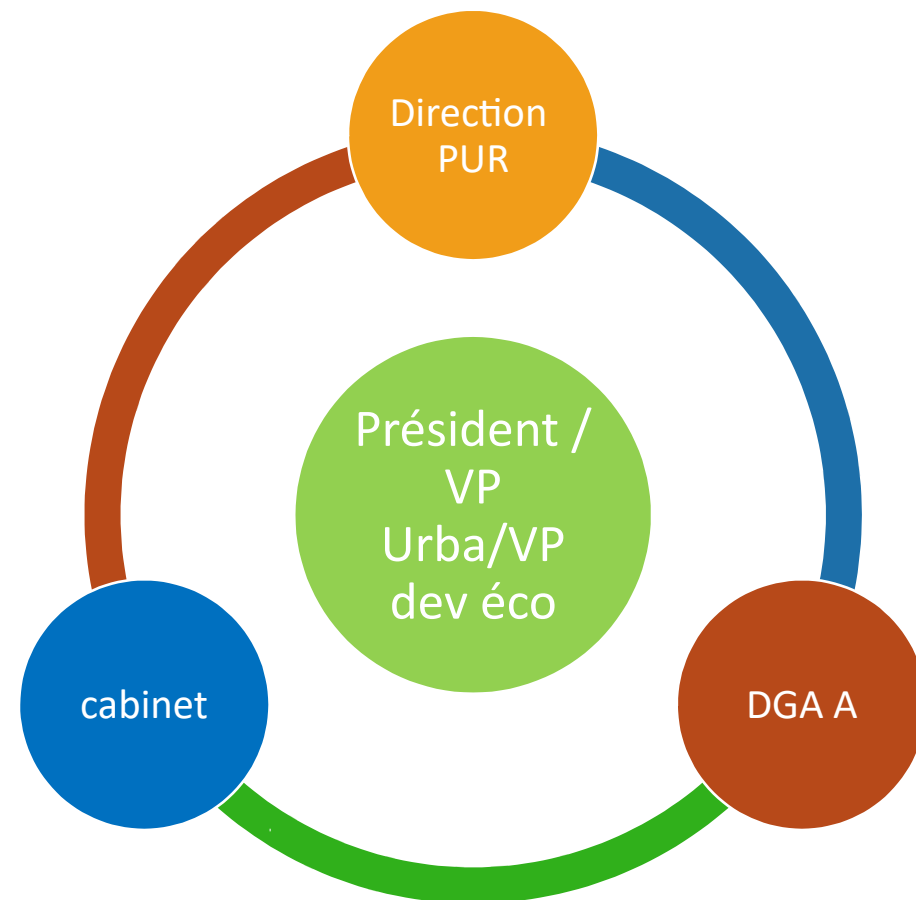
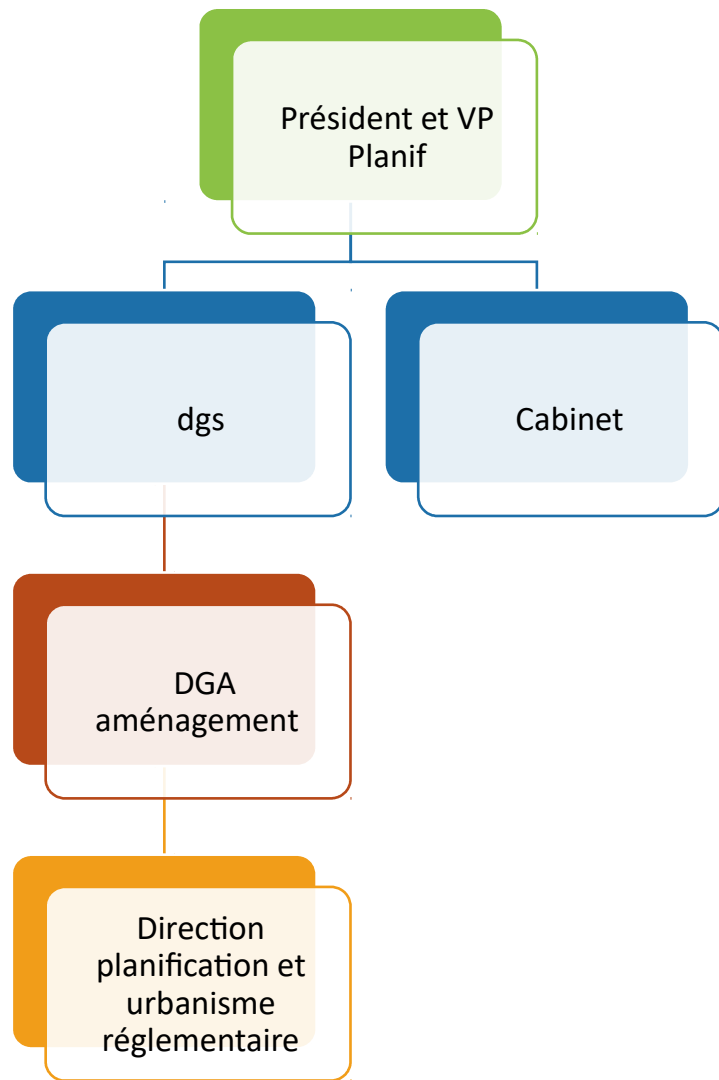


50 procédures d'élaboration POS /PLU, modification, déclaration de projets... de janvier 2016 à décembre 2018



- **Connaissance du territoire**
- **Construction d'une relation de confiance avec les communes et les élus**

Un portage politique fort et des liens directs élus et cabinet



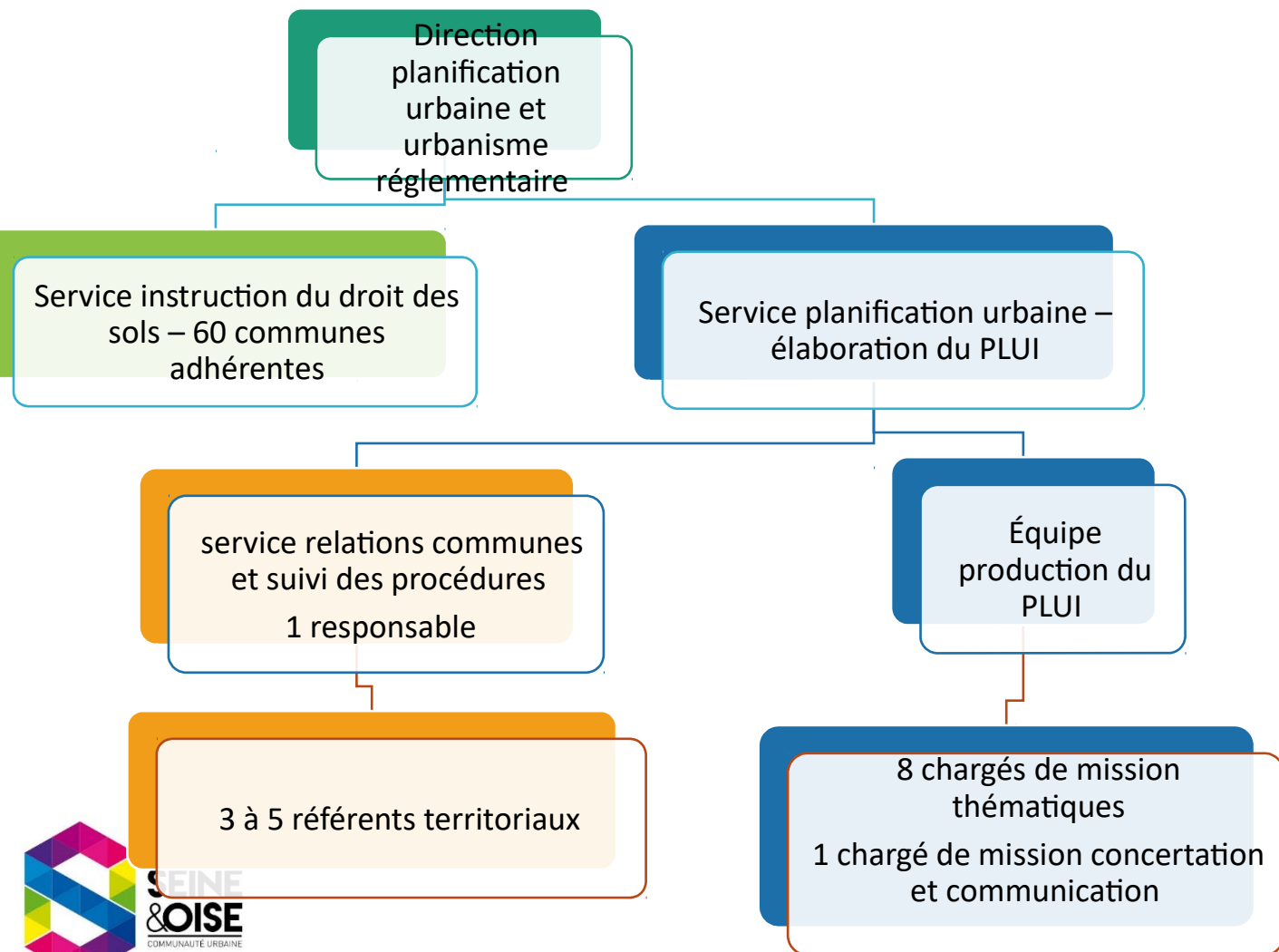
La gouvernance

- Un comité de pilotage restreint : président, VP PLUI, VP développement économique et VP thématiques lorsque nécessaire
- Les bureaux et les commissions : au moins à chaque phase du document
- Les conférences des maires à chaque phase du document

Les éléments clés pour le pilotage

- Une équipe dédiée : 16 à 18 personnes
- Rattachement DGA A
- Ligne directe avec le cabinet
- Un portage politique fort :
 - ➔ 1 vice présidente affectée au projet et très impliquée
 - ➔ 1 Président très porteur également
- Un comité de pilotage restreint

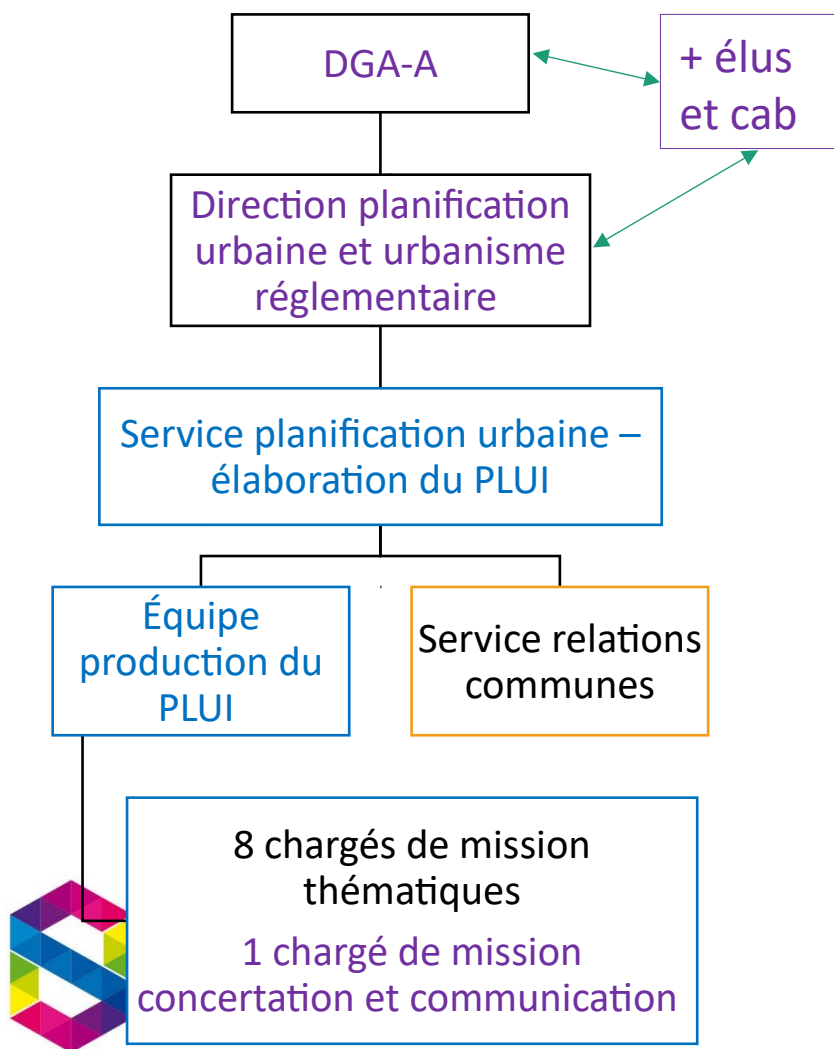
Organisation du service : Le PLUI en mode commando : une équipe dédiée.



Le service :

- 3 à 5 référents territoriaux en charge des procédures communes dont un responsable : finalisation des élaboration de PLU (POS /PLU, déclaration de projets, modification) : 50 procédures réalisées entre 2016 et 2018.
- 8 chargés de mission thématiques : dev éco, OAP, mobilité, environnement-paysage, patrimoine (2 à 3 personnes) , habitat - démographie, règlement-zonage
- Responsable de service – chef de projet PLUI
- Une gestionnaire administrative

Des prestataires et un mode projet avec les autres directions



Les prestataires PLUI pilotés par équipe planif :

- Un prestataire sur la concertation et projet de territoire et PADD : accompagnement des élus et vision prospective
- Evaluation environnementale
- Écriture réglementaires, justifications et accompagnement sur la procédure : un groupement avec un avocat.
- OAP : 1 archi - urba sur la conception
- 1 archi-urba pour la traduction graphique et réglementaire

Les prestataires piloté par les autres directions avec suivi planif

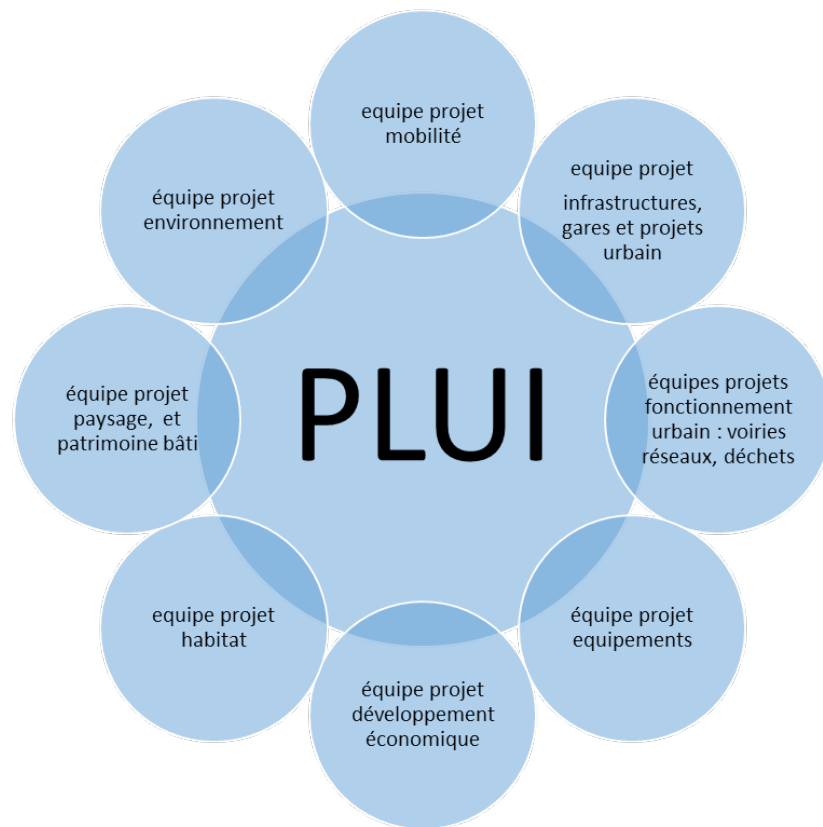
- Diag agricole
- Schéma directeur cyclable
- PLHI
- PCAET
- OAP TVBB
- Etudes urbaines gares et autres projets

La réalisation en interne en mode projet inter direction :

- Diagnostique technique-rapport de présentation en interne

Un travail interservices en mode projet pour le diagnostic et le PADD

Le principe : un référent thématique PLUI associé à un référent expert dans chaque direction concernée en charge du pilotage de l'équipe thématique.



TRANSVERSALITE



Environnement/Paysage
Etat Initial de l'Environnement
Evaluation environnementale
Bilan Carbone
PCAET

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
Assistance technique
et juridique du PLUi

Communication/Concertation
Ateliers thématiques
Réunions publiques
Panneau d'affichage
...

Projets transversaux et ou structurants
Pôles Gare – EOLE
Valorisation de la Seine
Schéma d'équipements structurants
Stratégie de développement économique
Stratégie commerciale
Quartiers politiques de la ville

...

Les rôles : Un binôme chef de projet PLUI/ Référent équipe projet thématique

Un cahier des charges avec un livrable précis fourni au référent de l'équipe projet thématique

Référent équipe projet thématique :

- Anime et pilote le travail de l'équipe projet
- Coordonne les GT liés à la thématique
- s'assure de la production de chaque GT
- Analyser et formaliser les enjeux pour chaque thématique
- Élabore la synthèse de l'équipe thématique
- Est responsable du rendu final

Chef de projet PLUI

- Cadre et accompagne le référent thématique dans la conduite du diagnostic thématique selon les besoins identifiés pour le PLUI
- Mène le suivi et le recollement des données et fait le lien avec les autres thématiques
- Assure la transversalité avec les autres équipes projets
- S'assure de la cohérence du rendu
- Veille au respect du cahier des charges, notamment des délais.
- Identifie avec le référent les points durs et sujets à compléter

Résultats attendus

- Co-construire une synthèse par thématique
- Analyser et formaliser les enjeux pour chaque thématique
- Élaboration du diagnostic et des éléments de PADD

La collaboration avec les communes : Diagnostic et PADD

6 Ateliers thématiques de préparation du PADD : VP concernées et certains maires : animés par le BE concertation collaboration et sollicitation d'experts :

1. le positionnement dans le Grand Paris,
2. comment habiter et vivre dans le territoire,
3. quelle mobilité pour GPSEO,
4. Quelle valorisation des espaces naturels,
5. les enjeux de développement économique, d'emplois, de formation,
6. Quel vivre ensemble, la place de la culture dans GPSEO ?

9 ateliers thématiques explicatifs des orientations sur PADD sur le territoire : destinés aux élus des communes membres.



Un travail itératif de concertation avec la population et les associations

En même temps que les ateliers élus :

- **6 réunions publiques** en octobre et novembre 2016 (**1 réunion publique** de synthèse et de
- présentation du PADD (16 mars 2017
- **1 600 participants**
- **6 ateliers thématiques** avec experts
- À l'automne 2016
- **9 ateliers** janvier et mars 2017
- ouverts à tous les élus du territoire.
- **1 réunion avec les associations** pour leur présenter la démarche et échanger sur les grandes orientations du PADD.
- **225 contributions au projet de PLUi**
- exprimées entre juin 2016 et avril 2017 (papier et numériques)

La collaboration avec les communes : la partie réglementaire du PLUI : année 2017

- **4 ateliers** entre mai et septembre 2017 avec les maires réunis par bassin de vie, la Vice-présidente et les services : les grands principes réglementaires (zonage harmonisée et les 6 chapitres du futur règlement, stationnement, OAP) et les grandes lignes de la démarche patrimoine du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
 - Pleinière le matin / ateliers en groupe restreint l'après midi
- **3 ateliers** en novembre 2017 présentant l'avancé du travail sur les OAP et des orientations réglementaires
- **3 Séminaires / ateliers en avril 2018** sur le zonage et le règlement
- **Une semaine de speed dating PLUI en mai 2018 pour caler les ajustements de zonage** avant la levée de crayon de juin 2018 :
 - **32 rendez-vous planifiés** par la CU en mai-juin 2018, par groupes de 4 communes maximum, sur les documents remis lors des séminaires d'avril 2018 (projets de plans de zonage et orientations réglementaires par type de zone, fiches patrimoniales),
 - **et plus de 50 rendez-vous à la demande des communes** se sont tenus entre juillet 2017 et juillet 2018 pour échanger sur des interrogations et des sujets précis relatifs au PLUi.

La collaboration avec les partenaires : classique avec un fort soutien de l'Etat



- Des réunions PPA
- Des réunions spécifiques régulières avec les grands partenaires : Etat, département EPAMSA, HAROPA notamment
- Des réunions spécifiques avec les aménageurs et EPFIF par projets et échanges réguliers.



L'organisation du 2ème arrêt et traitement des avis PPA

- Un **déploiement des référents territoriaux** en communes pour faire de la pédagogie sur le PLUI à la demande des communes
- Les **accompagner** dans la formalisation de leur avis et demandes d'évolution du PLUI
- Le traitement des avis PPA : **GT dédié par PPA et thématique** : tous les avis traités avant l'enquête publique.
- Des **RV VP planification** – maire, des interventions en conseil Municipal de la VP planification

L'organisation de l'enquête publique : la proximité

- Saisine très en amont du TA pour la commission d'enquête
- 1 Président, 8 commissaires enquêteurs
- 90 permanences : au moins une dans chaque commune
- Une équipe dédiée à l'organisation de l'enquête publique : administrative, numérique, relation commission d'enquête
- Le traitement de chacune des observations dans le mémoire en réponse : au fil de l'eau en collectif 2 demi-journée par semaine
- Envoi des propositions de réponses aux communes de façon hebdomadaire pour retour des communes pour le mémoire en réponse au PV du commissaire enquêteur.
- Travail étroit avec les référents territoriaux et les communes
- Travail étroit entre la VP planif et les maires

43 jours d'enquête publique
90 permanences prévues, dont au moins 1 dans chaque commune pour davantage de proximité
73 registres d'enquête en communes pour faciliter le dépôt des remarques
1 site internet dédié
1800 contributions d'habitants
5000 réponses apportées dans le rapport de la commission d'enquête (PPA, communes, habitants)

2 ans ½ de concertation



2 ans ½ de concertation

- 1 film réalisé à partir de témoignages d'habitants
- 8 réunions publiques dès 2016 pour définir les principales attentes
- 8 ateliers citoyens en 2017 pour préciser ces attentes, géographiquement mais aussi en matière de règles
- 4 lettres d'information baptisées PLUinfo
- 1 exposition dans les gares et en communes
- 1 site internet et une présence sur les principaux réseaux sociaux
- 73 registres en communes pour que les habitants puissent noter leur remarques, questions, souhaits